

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-AC268

présenté par

Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Echaniz, M. Vallaud, Mme Pires Beaune, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	163 666	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	163 666
<b>TOTAUX</b>	<b>163 666</b>	<b>163 666</b>
<b>SOLDE</b>		
	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revaloriser les moyens consacrés au BAFA.

Les brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) en accueils collectifs de mineurs, qualifications non professionnelles délivrées par le ministère, représentent près de 80 % des certifications délivrées dans le champ de l'animation.

En accompagnant nos enfants et adolescents en accueils collectifs, ces jeunes, non professionnels, transmettent des valeurs éducatives mais aussi citoyennes (telles la laïcité, la prévention des discriminations, etc.) grâce à la mise en place d'animations notamment fondées sur l'ouverture, le respect, l'autonomie, la solidarité et la responsabilité.

Pour eux, le BAFA est une réelle opportunité d'acquérir de nouvelles compétences et aptitudes et d'apprendre à s'ouvrir des publics différents.

Il est donc important de valoriser ce dispositif, notamment par l'augmentation de son financement. Cet amendement propose ainsi d'au moins réévaluer de 5 % l'enveloppe consacrée au BAFA.

Afin d'être recevable cet amendement :

- augmente de 163 666 euros en AE et CP l'action 02 du programme 163
- diminue de 163 666 euros en AE et CP l'action 01 du programme 350